

État du surplus accumulé pour l'exercice clos le 31 mars 1997	1998	1997
Solde au début de l'exercice tel que rapporté	38,825 \$	32,484 \$
Profit net pour l'exercice	5,682	6,341
Solde à la fin de l'exercice	44,507 \$	38,825 \$

(en milliers de dollars)

## Notes aux états financiers le 31 mars 1998

## 1. AUTORISATION ET BUT

Le Fonds renouvelable du Bureau des passeports a été établi en 1969 pour assurer la délivrance des documents de voyage à des citoyens canadiens et à certains résidents permanents du Canada qui ne peuvent obtenir de passeport valide de leur pays d'origine. La Loi sur les fonds renouvelables a autorisé le fonctionnement du Fonds.

Une autorisation permanente et continue du Parlement autorise le Fonds à effectuer des paiements à partir du Trésor jusqu'à un total de 4 000 000 \$ à des fins de fonds de roulement, d'acquisition d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation. Un montant de 745 893 \$, représentant l'actif net pris en charge par le Fonds et les actifs contribués au Fonds, a été imputé à cette autorisation lorsque le Fonds est devenu budgétaire en 1981.

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

## a) Inventaire

Le stock de fournitures et d'approvisionnements est inscrit au prix coûtant, tandis que le stock des passeports en cours est évalué au prix coûtant moyen pour l'exercice.

## b) Immobilisations

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode linéaire sur la période des baux. Les autres immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, depuis l'exercice, d'après leur vie utile estimative, comme suit :

Ameublement	16 ans
Équipement de traitement électronique des données (TED)	5 ans
Autres équipements	10 ans

## c) Autres immobilisations

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 1994, le Bureau des passeports capitalise tous les coûts imputés au Plan de perfectionnement de la technologie (PPT). Les coûts du projet seront amortis selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans à la fin du projet, prévu pour l'exercice 1998-1999. Tous les coûts pour les autres projets seront amortis selon la méthode linéaire d'après leur vie utile estimative.